

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 1872

présenté par

M. François-Michel Lambert et Mme De Temmerman

-----

### ARTICLE 56

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dont au moins 10 % en protection forte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la protection de la biodiversité au sein du territoire nationale en prévoyant qu'au moins 10% du territoire soit couvert en protection forte.